

## REGLEMENT COUPE DE MOSELLE

### SAISON 2021/2022

**Principe** : les clubs ont une période définie pour jouer. Les clubs se mettent d'accord entre eux pour organiser le match (semaine ou weekend).

Le tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour définit les tours suivants (chacun sait contre qui il va jouer par la suite.)

Les équipes éliminées au 1<sup>er</sup> tour sont basculées dans la coupe du président. Quand la coupe se joue à 16 équipes ou moins, les équipes perdantes du 2<sup>eme</sup> tour sont également basculées en coupe du président

Organisation des différents tours en annexe suivant le nombre d'équipes engagées

Il est possible de jouer en coupe et en championnat le même weekend

**Temps de jeu** : identique aux compétitions départementales et inter-départementales suivant les catégories d'âge

**Règles aménagées** : identique aux compétitions interdep jeunes

**Buts de pénalité** : pour les championnats séniors : -2 buts pour les équipes évoluant en 1<sup>ere</sup> division territoriale

Pour les championnats jeunes : -4 buts pour les équipes évoluant en région élite et -2 buts pour les régions excellence

**Si égalité à la fin du temps réglementaires** : prolongation de 2x5 min.

Si nouvelle égalité : jet de 7m. se référer au règlement général des compétitions départementales pour l'organisation.

**Mise en place du brûlage** : à partir du moment où un joueur a participé à 2 rencontres en championnat régional ou en championnat de France, il ne peut plus jouer en coupe de Moselle avec l'équipe départementale de son club

Si le club possède plusieurs équipes dans cette compétition, la règle du brûlage est identique. A savoir que le joueur ayant participé à 2 matchs avec une équipe ne pourra plus jouer dans l'autre.

**Joueurs** : être licenciés à la FFHB – jouer dans sa catégorie d'âge (dérogation possible suivant les règlements généraux FFHB)

Nombre de joueurs par équipe inscrit sur la FDME est de 12

Règles de limitations des mutations : identique au règlement général FFHB

**Conclusion de match** : elle doit être faite au plus tôt afin que la CTA puisse fournir un arbitre.

**Finales** : 04/05 juin – lieu à définir